

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC que, conformément à l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), un projet de règlement modifiant l'annexe « A » du règlement numéro 2012-262, tel que modifié, relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska a été présenté et son adoption est prévue lors de la séance ordinaire du conseil du 12 septembre 2018, à 19 h, dans la salle du conseil de la MRC de La Haute-Yamaska située au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Ce projet de règlement a pour objectif :

1. D'interdire aux employés de la MRC, pendant leur prestation de travail, la consommation ainsi que l'incitation à la consommation de drogue (incluant le cannabis) et le fait d'être sous son influence;
2. D'assujettir certains employés de la MRC à des restrictions quant aux fonctions qu'ils pourront occuper dans les 12 mois suivant leur fin d'emploi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau de chaque municipalité dont le territoire fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska de même qu'au bureau de ladite MRC situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 24 juillet 2018.

La directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe,



Judith Desmeules